

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 26 juillet 2022**

**Ce mardi 26 juillet 2022 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.**

**Présents:** Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET

**Excusés :** Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Annabelle CASROUGE, Valérie LAISNEY, Manuel RIVET

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné son pouvoir à Christophe BOURGEOT  
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Pascale DUBOSCQ  
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à François LEGRAS

**I - Désignation d'un secrétaire de séance**

Cécile DUREL est désignée secrétaire de séance.

**II – approbation du procès verbal de la réunion du 30 juin 2022**

Le procès verbal des délibérations de la réunion du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

**III– Communiqués**

- Coutances mer et bocage a adressé un récent courrier pour informer les communes que la proposition de disposer d'une aide à l'ingénierie n'avait pas été retenue à la majorité des communes sollicitées, ainsi ce projet ne trouvera pas de suite
- Le 31 juillet à 11 heures, aura lieu l'inauguration de la rue Jacques Popineau et tous les conseillers municipaux sont invités à être présents, rdv à la cale de Gouville devant la cabine du Patrimoine
- L'ARS informe la commune de la prolifération de certaines espèces nuisibles et demande qu'un référent « sentinelle » soit nommé dans chaque commune pour participer à la reconnaissance d'ambrosies, chenilles processionnaires, frelons asiatiques.... Celui-ci pourra être formé par le FREDON et servira de relais entre les particuliers et les équipes du FREDON. Monsieur le Maire fait appel aux volontaires. Jean-Jacques ELOI se porte volontaire selon ses disponibilités.
- Monsieur le Maire informe de la visite du préfet ce 27 juillet en mairie de Blainville s/mer pour lui présenter les aménagements d'urgence réalisés ce printemps dernier sur les 3 communes d'Agon-Coutainville, Blainville s/mer et Gouville s/mer et faire un point d'étape sur l'actuelle évaluation environnementale et le volet de gestion du littoral dans le cadre de la démarche du PPA

- Pour information, un arrêté préfectoral du 22 juillet prescrit des mesures de restriction d'usages d'eau, affiché dans les mairies et disponible sur le site de la commune

#### IV – Attribution du marché de travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur les territoires de Boisroger et Montsurvent

Nous avons lancé une consultation pour la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur les territoires de Boisroger et Montsurvent. La commission d'appel d'offres s'est réunie ce 25 juillet pour étudier le rapport d'analyse réalisé par le bureau d'études SCE.

Jean-Pierre Legoubey présente le rapport d'analyse du bureau d'études SCE et les propositions de la CAO, qui s'est réunie ce 25 juillet.

Le marché se divise en 2 lots :

- Lot 1 = BOISROGER qui prévoit 75 branchements, les réseaux et postes de refoulement (dont en + la réhabilitation du poste de Linverville), lot dont les travaux ont été estimés (option comprise) au prix de 1 404 758 € HT
- Lot 2 = MONTSURVENT qui prévoit une centaine de branchements et là encore des réseaux et postes de refoulement, lot dont les travaux ont été estimés (option comprise) au prix de 1 136 337 € HT.

Nous avons reçu 2 offres pour chacun de ces deux lots, des deux mêmes groupements d'entreprises : BERNASCONI/SITPO et SARC/CISE TP.

Il s'avère que les offres présentaient un écart important par rapport à ces estimations ; ainsi le bureau d'études SCE a interrogé les entreprises pour expliquer certains postes de dépenses et a ouvert une négociation.

Les entreprises ont répondu dans le détail aux questions posées et ont alors révisé leurs offres d'environ 5 %.

A ce stade, les offres prévoyant une variante avec des réseaux en grès semblent les mieux disantes, mais présentent encore un écart important par rapport aux estimations.

L'agence de l'eau a par ailleurs pris une récente délibération le 7 juillet pour prolonger la bonification portée à 80 % d'aide pour les dossiers déposés avant le 31/12/2023 et non plus avant le 31/07/2022. Par ailleurs, les actuelles conditions d'éligibilité des aides de l'Agence de l'eau ne permettent pas à la totalité de nos travaux prévus d'être éligibles, seuls les branchements et réseaux de transfert.

Ainsi, la commission d'appel d'offres propose :

- De revoir avec l'Agence de l'eau le détail des travaux éligibles et donc le calcul des aides possibles en vue des montants présentés par les entreprises
- D'ouvrir une nouvelle phase de négociation avec ces deux groupements pour les 2 lots avant de prendre la décision d'attribution ou de déclaration d'une procédure infructueuse
- De se rapprocher des services du conseil départemental, considérant les réfections de voirie complète prévues dans les marchés pour des routes départementales, dont une partie du coût pourrait être prise en charge par le département (à ce jour sur la base des offres mieux disantes des entreprises, le coût concernant la reprise toute largeur des

RD concernées - 2 300ml sur RD 4323 Boisroger et 550 ml sur RD 274 Montsurvent - représente 239 520 € HT)

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre à l'unanimité les propositions de la commission d'appel d'offres afin d'optimiser les coûts de cette opération.

Jean-Pierre Legoubey informe le conseil municipal sur les autres réflexions en cours relatives à la modernisation de notre STEP, dont l'étude devrait nous être rendue par le cabinet SCE en fin d'été.

#### V – Attribution des marchés de contrôle d'étanchéité et compactage relatifs au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement de Servigny

Dans le cadre du projet d'extension d'assainissement, sur le territoire de Servigny dont le marché a été attribué ce 24 mai dernier, il appartient au conseil municipal de prévoir les opérations de contrôle d'étanchéité et de compactage à l'issue des deux opérations.

Ainsi, nous avons lancé les consultations nécessaires et nous avons reçu 2 offres sur les 3 entreprises consultées :

- SARL ABR Réseaux (AUTOBILAN) d'un montant de 7 319 € HT, soit 8 782.80 € TTC
- STGS d'un montant de 7 108 € HT, soit 8 529.60 € TTC

Le bureau d'études SOGETI a procédé à l'analyse des offres et propose de retenir l'offre mieux disante de STGS. Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise STGS et de retenir son offre mieux disante au prix de 7 108 € HT, soit 8 529,60 € TTC.

#### VI- Création d'un poste d'agent technique

Dans le cadre de la volonté de la municipalité de pérenniser l'emploi d'un agent technique, Monsieur Bertrand Beuve, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

#### VII – Evolution du service de ramassage des déchets verts

La communauté de communes Coutances mer et bocage nous a informé de sa volonté de cesser le service de ramassage des déchets verts, dont profite à ce jour les seules communes d'Agon-Coutainville et de Gouville s/mer.

Monsieur le vice-président en charge de cette compétence, Hubert Guillotte est venu présenter la situation aux Maires et adjoints lors d'une récente réunion.

Monsieur Guillotte propose à la commune de cesser ce service pour les habitants ou de proposer à la commune d'en reprendre alors la compétence et peut être alors mutualiser le marché avec la commune d'Agon Coutainville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la CMB une autre solution, en l'occurrence de maintenir la compétence communautaire mais d'envisager de réviser le taux de taxe d'ordures

ménagères pour les habitants de la commune historique de Gouville s/mer, seuls à profiter du service de ramassage des déchets verts, pour supporter l'actuel déficit de ce service.

David Laurent précise qu'il y a également le besoin de diminuer les volumes des déchets verts portés à la déchetterie, le coût n'est pas le seul argument évoqué par Coutances mer et bocage.

### VIII – Étude de l'avant-projet des travaux d'aménagement de la rue du Sud

Le conseil départemental, dans le cadre de la mission qui leur a été confiée, propose l'avant-projet de l'opération d'aménagement de la rue du Sud.

Yves Gosselin présente ce sujet.

La commission des travaux s'est réunie ce 19 juillet et a pu étudier la présentation détaillée du projet. L'estimation réalisée par les services du conseil départemental pour le projet global, prévoyant l'assainissement pluvial et l'aménagement complet de la rue, est de 800 000 € HT. Cette estimation étant basée sur les actuels prix juillet 2022.

Il appartient au conseil municipal d'en donner son approbation afin que le conseil départemental poursuive sa mission et prépare le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises, étant entendu que ces travaux seraient réalisés en deux tranches d'une durée totale estimée de 18 mois (soit 2 exercices budgétaires) et la commission des travaux propose de ne lancer qu'un seul appel d'offres pour les deux tranches.

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'opération telle que présentée, l'estimation proposée par le conseil départemental en retenant l'option d'une seule et même consultation d'entreprises.

### IX – Divers

- Suite des études préalables à la faisabilité du lotissement de Boisroger : le cabinet PRYTECH propose de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre comprenant l'étude d'avant-projet, projet, l'élaboration d'un permis d'aménager, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception pour la réalisation d'un lotissement comprenant jusqu'à 9 lots sur la parcelle cadastrée ZD 88. Pour cela, PRYTECH propose le prix de 18 455 € HT, soit 22 146 € TTC. Après avoir entendu l'exposé de David Laurent, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette mission proposée par le cabinet PRYTECH au prix de 18 455 € HT, soit 22 146 € TTC.
- Changement du dispositif de contrôle d'accès au camping le Sénéquet : ce dernier étant défectueux et trop vétuste pour être réparé, le conseil municipal approuve à la majorité (Pascale Duboseq s'abstient) le devis de TC SECURITE au prix de 1 452.77 € HT, soit 1 743.32 € TTC.
- Panneaux lumineux : modification de la commande. La commune déléguée d'Anneville s/mer avait finalement choisit de n'installer cette année qu'un seul panneau, comme cela a été voté en CM le 24 mai dernier et par contre la commune déléguée de Montsurvent souhaite s'équiper d'un panneau double face au lieu du simple voté lors de la même réunion de CM. Ainsi, le devis global de SONELEC se

trouve modifié tel que : 41 533.27 € HT au lieu de 35 240 € HT. Le conseil municipal approuve à la majorité (Cécile Durel s'abstient) ce complément d'équipement et le devis supplémentaire d'un montant de 8 303,27 € HT, soit 9 963,92 € TTC.

- Remplacement d'urgence d'un poteau incendie qui a été cassé sur le territoire d'Anneville s/mer : Simone Duboscq expose la situation et l'engagement nécessaire du devis SAUR d'un montant de 2 425.47 € HT, soit 2 910.56 € TTC.
- Projet d'aménagements des logements dans le bâtiment de la parcelle cadastrée AW 38 (maison Rougeot) : le cabinet d'architecte FOURNIER propose un devis pour compléter sa première mission et réaliser l'avant-projet sommaire, permettant notamment de définir le dossier pour le contrat de pôle (faisabilité, esquisse, estimation), pour la création de logements type « studios ». Après avoir entendu l'exposé de Jérôme Bouteloup et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'honoraires, qui s'élève au prix de 800 € HT, soit 960 € TTC
- Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour le logement sis 12 A route de Coutances à Gouville sur Mer à M. LONGUET Tom, Erwan, Michel, salarié conchylicole, né à GRANVILLE le 22 mars 2001, à compter du 1er Août 2022 et moyennant un loyer mensuel de 420 euros
- Concernant l'aménagement des terrains rue du Nord, ce sujet avait été exposé lors de la dernière réunion du 30 juin afin de laisser le temps à chacun de mûrir la réflexion sur le projet envisagé et les 3 formes possibles aux enjeux bien différents. Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité le programme de logements HLM.

La société HLM ayant mené une étude de faisabilité et nous informant avoir retenu ce programme si la commune décide de le lancer. Il s'agira alors de 6 logements de type T3, à usage locatif et qui permettrait l'installation de 6 nouvelles familles, assurant des enfants à nos écoles et un dynamisme social pour la commune. Il est à noter qu'à ce jour, nous avons 25 demandes de logements sociaux en attente et presque tous les jours de nouvelles demandes en mairie à la recherche d'un logement locatif. Dans pareille opération, la commune devra mettre le terrain viabilisé à la disposition des HLM, pour l'euro symbolique. Donc la charge financière serait le coût du terrain et les travaux de VRD, aucune recette directe ne serait attendue pour la commune, mais des subventions pourraient être sollicitées dans le cadre du contrat de pôle, ce projet fera donc partie de la revoyure du contrat à l'automne prochain.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un accident matériel à la piscine estivale qui a eu lieu en toute fin de journée. Le conseil municipal donne d'ores et déjà son plein accord pour prendre en charge la réparation en urgence si cela est possible ou location d'une piscine de remplacement pour permettre le maintien de l'activité pour la fin de saison.

- Jacky Gaillet rappelle les nombreuses animations organisées par les associations et les comités. Il rappelle que chaque mercredi soir, des randonnées sont organisées et qu'il appartient aux communes déléguées de prévoir l'organisation d'un verre de l'amitié.